



MÉMOIRE

Consultation sur les services de garde éducatifs à l'enfance

MRC de Minganie
1^{er} juin 2021

PRÉSENTATION DE L'AUTEUR

La MRC de Minganie est une vaste région peu peuplée.

- Un territoire de 71 631,84 km²;
- Plus de 300 km de littoral le long du golfe du Saint-Laurent et une île;
- 5058 habitants (selon le MAMH) répartis dans 8 municipalités dont une insulaire.

Le centre géographique du territoire, Havre-Saint-Pierre est le plus peuplé, regroupant le plus de services. Les municipalités sont espacées les unes des autres de 20 à 65 kilomètres, complexifiant l'accès aux services. Le tissu communautaire est faible et ne parvient pas à couvrir adéquatement l'ensemble du territoire. La MRC est un territoire de ressources, éloigné des grands centres, où les salaires sont dans l'ensemble plus élevés que dans les grands centres ce qui défavorise l'embauche de ressources à salaire uniforme tel que les SGEE. La MRC de Minganie est impliquée de façon régulière depuis plus de dix ans dans le dossier des SGEE en Minganie. Elle a travaillé en collaboration avec le CPE, le ministère de la Famille et les municipalités ainsi que plusieurs autres partenaires dans le développement d'un projet pilote d'urgence lors du démarrage du chantier hydroélectrique de la rivière Romaine qui a créé, alors, un déplacement massif de la main d'oeuvre et la fermeture de plusieurs milieux de garde régis. Ce projet pilote de garderie a donné lieu à la création d'un point de service du CPE dans une municipalité éloignée de 50 kilomètres.

COORDONNÉES

NOM		PRÉNOM	
Angel		Sylvie	
TITRE (M. ou Mme)	FONCTION		
Mme	Communications, ressources humaines et développement stratégique		
TÉLÉPHONE		COURRIEL	
418 538-2732		Sangel@mrc.minganie.org	
ORGANISATION REPRÉSENTÉE (le cas échéant)			
MRC de Minganie			
ADRESSE (n°, rue, app.)			
1303 rue de la digue			
VILLE			CODE POSTAL
Havre-Saint-Pierre			G0G 1P0
TÉLÉPHONE		COURRIEL	
418 538-2732		Sangel@mrc.minganie.org	

RÉSUMÉ DU MÉMOIRE ET SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

La MRC de Minganie a un territoire particulier qui complexifie le développement et donc l'accès au SGEE pour l'ensemble des enfants du territoire.

La MRC de Minganie constate depuis de nombreuses années plusieurs facteurs affectant la consolidation et le développement des SGEE et des milieux familiaux régis. Le manque de reconnaissance de la profession d'éducatrices/éducateurs, leur faible rémunération entraînant la difficulté d'attraction et de rétention ainsi que l'extrême difficulté de création de milieux familiaux en dehors du centre géographique qu'est Havre-Saint-Pierre.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1	Tenir des CCO afin de pouvoir informer le ministre de la réalité terrain de notre vaste et incomparable territoire permettant un développement en adéquation avec notre réalité.
Recommandation 2	Reconnaître la profession d'éducateurs/éducatrices en augmentant les salaires et en améliorant les conditions salariales.
Recommandation 3	Travailler sur des modèles alternatifs afin de favoriser l'implantation des services de garde éducatifs de qualité dans des milieux moins peuplés et isolés. Explorer des solutions créatives et souples pour implanter des milieux de garde de qualité dans ces municipalités à faible démographie infantile.
Recommandation 4	Élargir les motifs de garde des HGC pour notamment couvrir les besoins de parents qui travaillent à temps plein lors de pénurie de places et pour offrir des places selon les besoins d'horaire atypique des parents.
Recommandation 5	Améliorer les subventions aux milieux familiaux régis pour stimuler leur développement et leur rétention.
Recommandation 6	Travailler en concertation avec les bureaux coordonnateurs pour améliorer le développement des milieux familiaux régis.
Recommandation 7	Encadrer les milieux non reconnus.
Recommandation 8	Financer et outiller adéquatement les SGEE pour l'intégration des enfants vulnérables.

AXE 1 – AMÉLIORER L'ACCÈS AU RÉSEAU POUR PERMETTRE À CHAQUE ENFANT DE DÉVELOPPER SON PLEIN POTENTIEL

La concertation sur le développement des places est essentielle en Minganie et les personnes locales sont les plus aptes à comprendre les enjeux de notre territoire et de notre réalité sociale. La tenue des CCO est donc importante afin de pouvoir informer le ministre de la réalité terrain de notre vaste et incomparable territoire permettant un développement en adéquation avec notre réalité.

La rétention et le recrutement d'éducateur/éducatrice sont des enjeux majeurs en Minganie. Certains emplois très payants dans notre région ressource éloignée représentent un frein au recrutement des CPE. Les éducatrices/ éducateurs viennent s'y former et postulent ensuite pour les offres d'emploi de la commission scolaire notamment.

L'immensité et la particularité du territoire de la MRC de Minganie représentent un défi de développement et d'accès à des services de garde éducatifs. La création de milieux familiaux régis n'est pas toujours possible, car il n'y a pas assez d'enfants pour que ce soit rentable ou les âges ne correspondant pas à un milieu familial régis au sens des règles actuelles. Il est vital pour notre région de travailler sur des modèles alternatifs et souples afin de favoriser l'implantation des services de garde éducatifs de qualité dans des milieux moins peuplés et isolés. Les familles et jeunes enfants de ces milieux défavorisés éviteront de parcourir des centaines de kilomètres par jour pour avoir accès à un service de garde et pour éviter que ces enfants soient isolés et n'aient jamais accès à un service de garde de qualité même à temps partiel.

RECOMMANDATION(S)

- La MRC de Minganie recommande la tenue des CCO afin de pouvoir informer le ministre de la réalité terrain de notre vaste et incomparable territoire permettant un développement en adéquation avec notre réalité.
- La MRC de Minganie recommande de reconnaître la profession d'éducateurs/éducatrices en augmentant les salaires et en améliorant les conditions salariales afin d'être en adéquation avec la réalité salariale de la région.
- La MRC de Minganie recommande de travailler sur des modèles alternatifs afin de favoriser l'implantation des services de garde éducatifs de qualité dans des milieux moins peuplés et isolés.

AXE 2 – RÉPONDRE AUX ATTENTES DES PARENTS EN LEUR OFFRANT DES PLACES EN SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE (SGEE) EN COHÉRENCE AVEC LEURS BESOINS

Il est important que certaines balises encadrent les politiques d'admission, mais il est également primordial que les conseils d'administration des CPE conservent leur autonomie en la matière. Cette autonomie est, en Minganie, essentielle pour répondre à la dynamique sociale et territoriale, particulière et unique.

L'élargissement des motifs de garde des HGC pourraient être un facteur intéressant dans notre région, car ils pourraient répondre à des besoins criants dans certains cycles de diminution de milieux familiaux régis entraînant une pénurie de places. Ces HGC pourraient alors dépanner des familles à temps plein ou lors d'horaire atypique afin que ces familles conservent leur emploi.

La MRC de Minganie a un faible nombre d'organismes communautaires qui peinent à couvrir le territoire, ce qui implique donc que certaines municipalités n'ont aucun organisme communautaire. Il est donc essentiel d'être créatif et souple dans l'adaptation de milieux de garde éducatif dans des régions atypiques comme la Minganie afin de donner accès à des services aux enfants les plus défavorisés.

RECOMMANDATION(S)

- La MRC de Minganie recommande l'élargissement des motifs de garde des HGC pour notamment couvrir les besoins de parents qui travaillent à temps plein lors de pénurie de places et pour offrir des places selon les besoins d'horaire atypiques des parents.
- La MRC de Minganie recommande d'explorer des solutions créatives et souples pour implanter des milieux de garde de qualité dans les municipalités peu peuplées.

AXE 3 – PROMOUVOIR LA GARDE EN MILIEU FAMILIAL POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES PARENTS

Les milieux familiaux régis sont importants afin d'offrir des services de garde de qualité dans les petites municipalités. Il est essentiel d'ajuster leurs subventions afin d'en faire un emploi attrayant.

Les bureaux coordonnateurs sont des services de proximité essentiels pour les milieux familiaux régis. Ils connaissent la réalité territoriale permettant d'offrir un encadrement et des incitatifs intéressants pour favoriser le recrutement des milieux familiaux régis.

Les milieux non reconnus sont une concurrence directe pour les milieux familiaux régis, particulièrement dans nos petites municipalités. Il est important qu'ils soient encadrés afin d'offrir aux tous petits qui les fréquentent un milieu stimulant et leur donner les mêmes chances qu'à ceux qui sont dans les milieux régis ou en CPE.

RECOMMANDATION(S)

- La MRC de Minganie recommande d'ajuster les subventions aux milieux familiaux régis pour stimuler leur développement et leur rétention.
- La MRC de Minganie recommande un travail de concertation avec les bureaux coordonnateurs pour améliorer le développement des milieux familiaux régis.
- La MRC de Minganie recommande l'encadrement des milieux non reconnus.

AXE 4 – JOINDRE LES ENFANTS LES PLUS VULNÉRABLES POUR LEUR OFFRIR DES SERVICES ADAPTÉS À LEURS BESOINS

L'intégration des enfants vulnérables en SGEE doit s'accompagner du financement et des moyens adéquats.

RECOMMANDATION(S)

- La MRC de Minganie recommande de donner un financement et des outils adéquats au SGEE pour l'intégration des enfants vulnérables.

CONCLUSION

En conclusion, la région de la Minganie a de la difficulté à offrir des services de garde éducatifs de qualité en nombre suffisant sur l'ensemble du territoire de façon constante. À l'instar d'autres petits milieux peu peuplés au Québec, la MRC vit au rythme de cycles démographiques et économiques qui orchestrent le manque de places, exacerbé par l'éloignement et des salaires globalement plus élevés que dans les grands centres. Elle fait face aux défis de rejoindre les enfants isolés sur son territoire en répondant aux normes ministérielles non adaptées à sa réalité.

Il est urgent de rehausser les conditions salariales des éducatrices/éducateurs et de reconnaître ce métier à sa juste valeur afin de favoriser le recrutement et la rétention des ressources humaines, en adéquation avec la réalité des régions ressources telles que la Minganie. Il est urgent également d'augmenter les subventions aux milieux familiaux régis afin de favoriser leur développement et leur pérennité; en adéquation également avec la réalité d'une région ressource éloignée.

Si le ministère veut favoriser l'accès aux SGEE à l'ensemble des enfants du Québec, il est impératif d'explorer des modèles créatifs et souples adaptés aux milieux atypiques tels que la MRC de Minganie.